



Conseil National Professionnel des Infirmiers du Secours Préhospitalier

DEMANDE D'ADHÉSION

Le représentant légal de la structure désigné ci dessous déclare souhaiter son adhésion au Conseil National des Infirmiers du Secours Préhospitalier.

Il reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur du CNP-ISP et adhérer pleinement à ses buts

Il s'engage en outre à régler le montant de la cotisation fixée par le conseil d'administration à 150€/an. Une première cotisation versée après le 1er septembre est valable pour la fin de l'année et l'année civile suivante.

Nom de la structure:

Adresse du siège social:

Nom de la personne demandant l'adhésion:

Qualité au sein de la structure:

Email de contact:

Téléphone:

DATE:

SIGNATURE:

EXTRAIT DES STATUTS

ARTICLE 6 - ADMISSION

L'association est ouverte aux personnes de droit moral à but non lucratif représentant les différents modes d'exercices du métier d'infirmier de sapeur-pompier, du domaine du secours ou de l'urgence pré-hospitalière. Elles doivent présenter un lien avec l'activité de paramédicalisation des secours en général et à celle d'infirmier de sapeur-pompier en particulier.

La demande d'admission formulée par écrit auprès du conseil d'administration doit être acceptée par le conseil d'administration et soumise à la ratification de l'assemblée générale.

ARTICLE 7 - COTISATIONS

Chaque membre possédant une voix délibérative est tenu de s'acquitter d'une cotisation dont le montant est fixé par le conseil d'administration.

Mail: administration@cnp-isp.eu

Téléphone: 06 81 81 57 82

Adresse : CNP-ISP, 20 Avenue du Général de Gaulle, 33120 Arcachon